ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 882

présenté par MM. Folliot, Abelin et les membres du groupe Nouveau centre

ARTICLE 7

Après le mot :

« économiques »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

«, commerciales, de services publics et de santé; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les actions du programme national de requalification des quartiers doivent également porter sur la réorganisation ou la création d'activités de services publics et de santé.